Compte rendu de la conférence téléphonique du 18 mars à 16 heures avec le Directeur Général.

Lors de cette audioconférence, les sujets suivants ont été successivement abordés:

Au vu des remontées du terrain, la question du nettoyage des postes et services, semble poser, ici ou là, de sérieuses difficultés, soit par manque de personnel, soit par manque, voire absence, de produits de nettoyage et de désinfection.

Interpellé sur ce point, le DG s'est engagé à intervenir auprès des directions locales sur ce sujet pour leur demander de remédier à cette carence, cette situation n'étant pas admissible.

Des difficultés d'approvisionnement en numéraire ont été identifiées et le DG nous a dit rechercher des solutions avec La Poste, notamment. Bien que les opérations de caisse soient limitées compte tenu de la fermeture au public, l'alimentation des régies d'avance et le paiement des bons de secours nécessitent du numéraire.

Au sujet des horaires de travail des collègues présents à leur poste de travail car affectés sur des missions prioritaires, nous avions demandé des aménagements ce que le DG avait accordé. Il subsiste toutefois une difficulté de taille : ces collègues pointent et la machine décompte leur temps de travail réel. Nous avons exigé la mise en œuvre rapide d'une solution générale pour éviter les arrangements inéquitables. En effet, il serait un comble que ces collègues se voient écrêté alors que ceux qui sont en ASA ou en télétravail sont crédité de la durée moyenne. Le DG s'est engagé à nous répondre demain.

Bien évidemment, nous demandons que la solution trouvée s'applique de manière rétroactive.

Dans certaines directions locales, les équipes présentes sur site sont sur dimensionnées au regard du volume des taches à accomplir, ce que nous avons dénoncé. De même, le périmètre du plan de continuité d'activité comporte des différences d'appréciations significatives en fonction des départements.

Le DG a tenté de nous le justifier par rapport aux ajustements nécessaires et d'expliquer que la situation allait s'améliorer. Pour **F.O.-DGFiP**, si le nombre de personnes nécessaires à l'accomplissement des missions d'absolu priorité est atteint, il n'est pas nécessaire de garder des agents plus que nécessaire, une rotation pouvant être mise en place.

Un texte juridique visant à la simplification des procédures, à l'allègement des tâches, à la préservation de la responsabilité des comptables a été préparé en 24 h et sera examiné aujourd'hui' en conseil des Ministres. Nous aurons des informations plus précises aujourd'hui sur son contenu.

La tonalité générale des échanges avec la Direction Générale s'est tendue par rapport aux jours précédents. Le discours officiel est que la DGFiP doit en situation de crise, remplir ses missions régaliennes pour éviter l'effondrement de la capacité financière de l'État, soutenir les entreprises en difficulté, les collectivités locales, les hôpitaux et assurer la paye des fonctionnaires.

Personne ne le conteste et le statut des fonctionnaires de l’État induit de fait cette obligation. Pour autant, il est plus qu'urgent que certaines directions locales dimensionnent correctement les équipes et résolvent les problèmes de nettoyage, mettant en danger inutilement les agents.

Une nouvelle audio conférence est prévue ce 19 mars dans l'après midi.